

# L'EDUCATION DE LA RELIGION DANS LE SYSTEME EDUCATIF TURC ACTUEL<sup>1</sup>

Prof.Dr. Mehmet Zeki AYDIN<sup>2</sup>

Dans cet exposé, je propose d'aborder la structure de l'instruction publique en Turquie.

La deuxième section sera consacrée la place de religion et aux cours de religion et de morale actuellement enseignés en Turquie.

Dans la troisième section il sera question des écoles secondaires "techniques" destinées à former des servants du culte ou des religieux professionnels, une spécificité de l'enseignement turc.

La quatrième section concerne la place des études théologiques musulmanes dans l'enseignement universitaire. Enfin, la cinquième et dernière partie concerne l'organisation des cours de catéchèse islamique, communément appelés "écoles coraniques" et qui s'adressent aux enfants comme aux adultes.

---

<sup>1</sup> "L'éducation de la religion dans le system éducatif Turc actuel", **X<sup>eme</sup> congrès de l'ARIC, Alger 2005: Recherche Interculturelle : Partage de cultures, partages de savoir**, a organisé par l'Association Internationale de Recherche Interculturelle (ARIC), en collaboration avec l'Université d'Alger, le X<sup>ème</sup> Congrès International d'Interculturalité, à Alger Palais des Nations, du 02 au 06 Mai 2005.

<sup>2</sup> [www.mehmetzekiaydin.com](http://www.mehmetzekiaydin.com) Email : [mehmetzekiaydin@gmail.com](mailto:mehmetzekiaydin@gmail.com) Professeur de pédagogie religieux en faculté de théologie (Turquie).

## 1. INTRODUCTION: LA STRUCTURE DU SYSTEME EDUCATIF TURC

Depuis l'année scolaire 1997-1998, l'instruction publique obligatoire a été portée de 5 à 8 années d'études fondamentales (*Temel Egitim*) qui s'adressent normalement aux enfants entre 7 et 14 ans<sup>3</sup>. Cette réforme importante était attendue depuis 1973. Mais des dissensions parlementaires et des calculs politiques avaient constamment retardé son avènement. Elle fut à l'origine de polémiques récurrentes depuis lors.

Après l'enseignement fondamental obligatoire, les élèves peuvent poursuivre leur scolarité dans les trois (ou quatre) années d'études de l'instruction secondaire supérieure, normalement entre 15 et 17 ou 18 ans, selon les différents types d'enseignement. Ces écoles sont appelées des *Lise* (lycées). Il existe des lycées d'enseignement général, des lycées d'enseignement technique et professionnel qui, en quatre ans d'études, préparent à l'exercice de métiers. Les lycées d'enseignement général proposent aux élèves des sections d'études littéraires ou scientifiques.

La grande majorité des élèves du secondaire poursuivent leurs études dans les lycées d'enseignement général. Dans certains lycées d'enseignement général, essentiellement concentrés dans les grandes villes, l'instruction est partiellement donnée dans une langue européenne, le plus souvent en anglais. L'inscription dans ces établissements d'*élite* est cependant subordonnée à la réussite d'un concours d'admission national organisé chaque année.

**TABLEAU 1:**

**Taux de scolarisation des deux sexes en % des classes d'âge correspondant aux différents niveaux d'études et les enseignants (source: Le Ministère Education National, Ankara, 2004).**

	ELEVES			ENSEIGNANTS
	GARÇONS	FILLES	TOTAL	
<b>Années scolaires</b>	2003-2004	2003-2004	2003-2004	2003-2004
Ecole primaire (de 7 à 14 ans)	5 558 225 ( % 53)	4 921 313 ( % 47)	10 479 538	384 029
Secondaire supérieur (de 15 à 17 ans)	2 126 438 ( % 59)	1 466 966 ( % 41)	3 593 404	160 049
Enseignement supérieur (Lisans+master+doctorat)	721 678 ( % 59)	495 213 ( % 41)	1 216 891	77 065

Toutes les institutions d'études supérieures sont regroupées dans les universités. Les études universitaires durent 4 ans au minimum et préparent éventuellement à des licences spéciales, à des maîtrises ou à des thèses de doctorat dans toutes les disciplines scientifiques ou artistiques. A l'intérieur d'une université, il existe également des écoles supérieures de formation professionnelle de 2 ou de 4 années d'études.

Les jeunes qui désirent poursuivre un enseignement supérieur ou universitaire doivent réussir un concours organisé à l'échelle du pays. En 2004, pas moins de 1 900 000 jeunes se sont présentés à cet examen. Ce chiffre croît rapidement d'année en année. Ceux qui ont réussi du concours national et ont pu se placer dans une école supérieure ou une faculté universitaire ne se chiffrent qu'à 217.000 environ, dont 11 % dans l'enseignement universitaire à distance par correspondance et par télévision!...

<sup>3</sup> Voir le schéma du système scolaire turc inséré anexe de dans ce texte.

**TABLEAU 2:  
Taux entré a' l'universite en 2004<sup>4</sup>**

	<b>Lycées d'enseignement général</b>	<b>Lycées techniques pour personnel religieux</b>	<b>Candidat total (qui est entre le concours)</b>
<b>CANDIDATS (qui est entre le concours)</b>	891 173	71.689	1 902 082
<b>LICENCE (4-6 AN)</b>	64 622 % 7.3	2 057 % 2.9	192 632 % 10.1
<b>ECOLE SUPERIEURE (2 AN)</b>	28 562 % 3.2	3 573 % 5.0	164 251 % 8.6
<b>ENSEIGNEMENT PAR CORRESPONDANCE ET PAR TELEVISION (2-4 AN)</b>	97 544 % 10.9	20 318 % 28.3	217 984 % 11.5
<b>TOTAL (qui est obtenu etudier al'universite)</b>	190.728 % 21.4	25.948 % 36.2	574 867 % 30.2

A côté d'un enseignement officiel, il existe aussi un enseignement privé, le plus souvent non confessionnel. A ce sujet il faut mettre en évidence un point. C'est qu'il est impossible de diviser les écoles comme confessionnelle et non confessionnelle en Turquie. Même, une certaine tradition n'existe pas a ce sujet. Mais, au cas où on devrait faire une distinction, il faut avouer que toutes les écoles sont non confessionnelles. Selon les lois en vigueur, l'ouverture des écoles confessionnelles est interdite en Turquie. Il n'en demeure pas moins que, des maternelles aux universités, ces écoles sont payantes. Elles sont d'ailleurs très majoritairement localisées dans les quartiers aisés des trois métropoles turques: Istanbul, Ankara et Izmir. L'enseignement privé est également soumis aux programmes et à l'inspection du Ministère de l'éducation nationale. Mais il va sans dire, les écoles privées bénéficient d'une appréciable autonomie pédagogique et de mise en pratique quotidienne par rapport à l'instruction publique officielle.

Signalons que les minorités chrétiennes et juives de Turquie disposent aussi de leurs propres écoles. Bien sûr, les chrétiens et les juifs de Turquie sont également libres de fréquenter les écoles officielles turques.

## **2. LA PLACE DE LA RELIGION DANS LE PEUPLE ET L'INSTRUCTION PUBLIQUE TURQUE**

La religion islamique est connue pour son aspect totalisant. Ses préceptes, ses obligations, ses recommandations dépassent largement les limites d'un culte rituel ou d'une morale éthique pour englober toutes les facettes de la vie individuelle et collective des êtres humains: la façon de travailler, de dormir, de manger, de s'habiller, de commercer, ... Ce principe de totalité de la vision du monde incarnée par l'islam concerne bien évidemment aussi l'univers de l'éducation et de l'enseignement.

Partout dans le monde musulman et jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, toute éducation familiale, tout enseignement scolaire et toute formation professionnelle étaient d'abord pensés et conçus comme une *éducation religieuse*. Même l'apprentissage pratique d'un métier, dans l'artisanat par exemple, était imprégné par une initiation éthico-religieuse islamique. Durant les dernières années de règne

<sup>4</sup> Source: Le Conseil de l'enseignement supérieur, Ankara, 2004 ; <http://www.yok.gov.tr> (05.03.2005).

ottoman, la Turquie connaissait une organisation scolaire largement défailante pour les besoins théoriques de sa population. Mais dans celle-ci les *medreses* islamiques traditionnelles occupaient encore une place prépondérante. La grande majorité des établissements scolaires de l'époque dépendaient purement et simplement du Ministère des affaires religieuses, portant le nom officiel de *Ministère de la chari'a et des fondations pieuses (Seriyye ve Evkaf Velâketi)*.

La situation a radicalement changé avec l'avènement de l'ère républicaine et l'instauration plus effective d'une instruction publique obligatoire. Les parents sont désormais tenus d'envoyer leurs enfants dans des écoles où l'on donne également des cours de religion mais il ne peut plus s'agir d'une *éducation religieuse* proprement dite, dans le sens traditionnel du terme. Les écoles de l'Etat dispensent à côté du cours de religion une foule d'autres matières dont la source de légitimité est profane et leur présence dans les programmes scolaires est explicitement justifiées non pas par des préceptes islamiques mais par la rationalité scientifique. Durant la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, on est passé en Turquie, peut-être de manière plus énergique qu'ailleurs dans le monde musulman, de l'enseignement conçu comme une *éducation religieuse* à l'*enseignement de la religion*, parmi d'autres cours.

L'*éducation religieuse* proprement dite n'ayant plus sa place, elle disparaîtra dès les premières années de la République (en 1924-1925). Les institutions religieuses, héritées de l'Empire ottoman, dispensant cette éducation, comme les *medreses* ou les *tekke* ("couvents" confrériques), seront simplement interdites. De son côté, le cours de religion<sup>5</sup> (portant le nom de *Connaissances religieuses*) dans les écoles publiques n'était plus qu'une matière d'enseignement à option parmi d'autres. A leur tour, les cours de religion à option disparaîtront progressivement entre 1931 et 1939. Cette situation a duré jusqu'en 1949. Pendant une dizaine d'années, l'enseignement des cours de religion a ainsi complètement disparu des programmes scolaires de la Turquie républicaine.

A l'occasion du passage du régime de parti unique kémaliste (entre 1923 et 1950) à une démocratie pluripartite et de l'arrivée au pouvoir d'une formation politique conservatrice (le Parti démocrate), qui adoucira le volontarisme laïciste du gouvernement, les cours de religion ainsi que la formation des religieux professionnels (imams, muezzins, muftis, prédicateurs, etc.) seront progressivement rétablis durant la décennie '50. Mais les cours de religion resteront une matière à option, laissée au choix des parents, jusqu'en 1982. Quant aux contenus, ces cours proposeront invariablement aux élèves une morale citoyenne et rationaliste attachée à la Nation tout autant que des connaissances religieuses de base<sup>6</sup>. Fidèle à sa conception de la laïcité, l'Etat turc se servira de l'enseignement de la religion islamique pour sa propre légitimation.

En son article 24, la Constitution de 1982 a rendu les cours de religion et de morale obligatoires dans tout type d'instruction publique à partir de la quatrième année de l'école primaire<sup>7</sup>. Mais le titre, la

---

5 Sur la place de la religion islamique dans le système éducatif turc voir P. Dumont (1984), "L'Islam en Turquie, un facteur de renouveau?", Les Temps Modernes, n°456-457, pp. 353-376. et F. Georgeon (1984), "La politique de l'enseignement en Turquie", Les Temps Modernes, n°456-457, pp. 378-395. Pour une bibliographie détaillée (en turc) sur les cours de religion dans l'enseignement turc voir M. Z. Aydin (1992), "Din derslerinin gelişimi ve teorik yapısı" (Le développement des cours de religion et leur structure théorique), in Din Öğretimi (Enseignement de la Religion), Ministère de l'éducation nationale, n°37, novembre-décembre, Ankara, pp. 55-60. Enfin, sur l'enseignement de la religion en Turquie, la meilleure recherche en turc effectuée jusqu'à ce jour est la thèse post-doctorale de Beyza Bilgin: Türkiye'de Din Eğitimi ve Liselerde Din Dersleri (L'enseignement de la religion en Turquie et les cours de religion dans les lycées), Ankara, 1980.

6 Sur le contenu des cours de religion avant 1982 et l'usage profane de la religion qui y est faite voir P. Dumont (1984), art. cit., pp. 354-364.

7 Voici la traduction française du texte de l'article 24:

"Chacun a le droit à la liberté de conscience, de religion et de conviction.

Sous réserve des dispositions de l'article 14 [qui traite de l'interdiction d'abuser des droits et libertés fondamentaux], les prières, cérémonies et rites religieux sont libres.

forme et les contenus de ces cours ont été modifiés par rapport à ce qu'on avait connu, entre 1950 et 1982, dans le cas des cours à option de "Connaissances religieuses".

La Constitution de 1982, justifiait de diverses manières l'instauration de l'obligation de suivre les cours de religion et de morale pour tous les élèves. Selon le gouvernement, les besoins religieux et spirituels au sein de la population ne pouvaient être satisfaits à grande échelle que par l'organisation d'un enseignement des préceptes religieux et des règles morales, ainsi que par l'enseignement d'une culture générale sur les faits religieux, islamiques, bien sûr, mais aussi non-islamiques. C'est dans le but d'éviter des divisions ou des stigmatisations dommageables à l'ordre public et à la cohabitation harmonieuse des différentes composantes de la population turque que ce cours aurait été instauré pour tous les élèves, qu'ils soient issus des familles pratiquantes, des familles sunnites ou chiïtes, des familles sécularisées, des familles chrétiennes ou juives. Même si leur présence au cours est requise, les élèves juifs et chrétiens ne sont cependant responsables que de l'étude des parties générales et non-islamiques du cours.

Le cours de religion dont nous venons d'énumérer les raisons d'instauration porte un subtil nom officiel: "Cours de Culture religieuse et de Connaissances morales" (*Din Kültürü ve Ahlâk Bilgisi Dersi*). Il est donc obligatoire pour tous. Il est enseigné de la 4<sup>e</sup> année de l'école primaire jusqu'à la 3<sup>e</sup> et dernière année de l'école secondaire inférieure à concurrence de 2 heures par semaine. Dans l'enseignement secondaire supérieur, il est enseigné à concurrence d'une heure par semaine dans les trois années d'études, pour l'enseignement général, et dans les quatre années d'études, pour l'enseignement technique et professionnel.

### **3. LES ECOLES TECHNIQUES POUR LA FORMATION DU PERSONNEL RELIGIEUX (IMAM-HATIP LISESI, "LYCEE D'IMAMS ET DE PREDICATEURS)**

Le bannissement de toute formation religieuse à partir de la fin des années '30 avait créé une véritable pénurie d'imams faisant preuve de connaissances religieuses suffisantes. Le risque de récupération de la demande populaire d'islam par des mouvements antirépublicains pouvait devenir grande. A la fin du régime du parti unique, entre 1946 et 1949, cette situation avait d'ailleurs suscité l'inquiétude des dirigeants politiques. En 1950, le premier gouvernement démocratiquement élu, lors d'élections pluralistes, trouvera, en la création d'écoles professionnelles pour la formation d'hommes de religion, une solution intermédiaire pragmatique entre la politique de l'ancien gouvernement et la demande d'islam d'une population encore essentiellement rurale.

Ces écoles secondaires qui existent parallèlement aux établissements d'humanités générales, sont des établissements d'enseignement technique au même titre que les secondaires techniques aux pays européens. Elles ont été effectivement créées à partir de 1951 avec pour but de former avec des méthodes pédagogiques modernes des "religieux professionnels et cultivés, sincèrement attachés à l'islam et à sa morale, tout en étant acquis à la modernité et aux idéaux de la République laïque"<sup>8</sup>.

---

Nul ne peut être contraint de participer à des prières, cérémonies et rites religieux ni à divulguer ses croyances ou convictions; nul ne peut être blâmé ou inculpé pour ses croyances ou convictions religieuses.

L'instruction religieuse et morale se fait sous la surveillance et le contrôle de l'Etat. La culture religieuse et la morale figurent au nombre des matières obligatoires enseignées dans le primaire et l'enseignement secondaire. L'enseignement religieux hors de l'instruction publique est dispensé aux adultes sur leur demande et aux mineurs à la demande des tuteurs légaux.

Nul ne doit, de quelque façon que ce soit, se servir ou abuser de la religion, des sentiments religieux ou des valeurs considérées comme sacrées par une religion, dans le but de fonder, fût-ce partiellement, un ordre social, économique, politique ou juridique sur des règles religieuses ou d'en retirer une influence ou un profit personnels".

8 Littéralement İmam-Hatip Lisesi, "lycée d'imams et de prédicateurs" pour la section secondaire supérieur. Sur les objectifs et l'histoire de ce type d'enseignement: M. Z. Aydın (1994), "İmam-Hatip Liselerinin dün- bugün" (Les lycées techniques pour la formation du personnel religieux d'hier à aujourd'hui), in Hakses, n°354, juin, Fédération des associations professionnelles des servants du culte, Ankara, pp. 36-39. En français, on peut

Dans ces écoles de religieux professionnels, les études se suivent normalement en sept ans, de 12 à 18 ans. Jusqu'au début des années '70, la section de secondaire inférieur durait quatre années d'études et celle de secondaire supérieur trois ans. Mais dès la fin des quatre premières années, les élèves pouvaient, s'ils le souhaitaient, obtenir leur diplôme d'imam de secondaire inférieur et commencer à officier. Les diplômés de telles écoles pouvaient devenir aussi des prédicateurs, des muezzins ou des professeurs de catéchèse islamique dans les écoles coraniques. Cependant le niveau intellectuel et le contenu d'enseignement de ces écoles ont progressivement évolué de sorte que l'entrée de leurs diplômés des sections de secondaire supérieur à l'université, dans les facultés de théologie mais aussi dans toutes les autres facultés, fut rendu possible. Il est vrai que le changement social rapide et le développement général, tant économique que culturel, du pays obligeait le personnel religieux à améliorer son niveau intellectuel.

Entre 1951 et 1996, le nombre de ces écoles et de leurs élèves a vertigineusement augmenté. Le phénomène fut plus rapide que la croissance de la population turque, qui passa de 21 millions, en 1950, à 64 millions d'habitants en 1997, et que l'augmentation consécutive de la population scolaire globale durant la même période. Mais les inaugurations de ce type d'écoles ne furent pas continues. Elles se sont particulièrement accélérées entre 1975 et 1980, sous différentes coalitions gouvernementales conservatrices et, entre 1994 et 1996, sous d'autres coalitions à dominante conservatrice elles aussi.

Il s'agissait, durant les deux périodes citées, de comportements électoralistes de la part des politiciens au pouvoir. Car ces écoles ont eu un grand succès auprès du public. Méfiante au départ, durant les années '50, une partie non négligeable de la population turque, essentiellement issue des milieux ruraux, a fini par les adopter. Prèsque la totalité des bâtiments de ces écoles ont été construits par souscription populaire. Les gens d'une localité ou d'un quartier s'organisaient pour en faire construire une près de chez eux et l'Etat fournissait les enseignants. Bien souvent la gestion matérielle de telles écoles (l'entretien du bâtiment, etc.) est assurée par une coopération entre le Ministère de l'éducation nationale et une association locale ou une fondation pieuse, créées à cet effet.

Bon nombre de familles pratiquantes et traditionnelles, mécontentes de la faiblesse, en termes de statut, de contenu et d'horaire, des cours de religion dans l'enseignement général, trouveront dans les écoles techniques pour le personnel religieux un enseignement qui leur est philosophiquement proche. Une partie de la population détournera ainsi ces écoles de leur but originel, qui était de former des professionnels religieux modernes. Elle en fera progressivement des écoles secondaires à orientation "confessionnelle" ou des "humanités religieuses islamiques". La pression populaire sera intense sur la classe politique conservatrice, sensible aux valeurs religieuses, pour permettre la *normalisation* ou la *généralisation* de ce type de scolarité "technique". Ce qui explique leur développement numérique important depuis leur fondation en 1951.

En 1974, les écoles techniques pour le personnel religieux ont été modifiées par une réforme. Leur section secondaire inférieur fut réduite à 3 ans d'études et, inversement, la section secondaire supérieur prolongée à 4 ans. Désormais la réussite des 7 années du cycle d'études était exigée pour l'obtention du diplôme d'imam. Le contenu des cours a également été relevé pour rapprocher cette scolarité du niveau des études secondaires générales. Depuis 1976, ces établissements délivrent des diplômes totalement équivalents aux diplômes des écoles secondaires générales qui permettent à leur porteurs la présentation du concours national d'admission aux études supérieures pour tout type de facultés universitaires ou d'écoles supérieures.

---

consulter: F. Bilici (1991), "Islam, modernité et éducation religieuse en Turquie", in S. Vaner (éd.), Modernisation autoritaire en Turquie et en Iran, L'Harmattan, Paris.

En outre, depuis le début des années '70, toutes les écoles techniques pour le personnel religieux acceptent également des filles dans leurs sections féminines, alors que les femmes ne peuvent pas assumer de fonctions religieuses professionnelles dans l'islam (à l'exception des prédicatrices pour femmes et des professeurs de catéchèse pour filles).

Jusqu'à l'année scolaire 1996-97, les parents pouvaient donc inscrire leurs enfants à l'une de ces écoles dès l'âge de 12 ans, au sortir de l'école primaire. Aujourd'hui ce n'est plus possible, puisque l'âge minimum pour quitter la scolarité fondamentale obligatoire a été reculé de 11 à 14 ans. Les enfants turcs doivent désormais étudier jusqu'à la fin de l'école secondaire inférieure dans un établissement d'enseignement fondamental et général, avant de choisir éventuellement des études secondaires techniques de n'importe quelle sorte, s'ils ne désirent plus continuer dans l'enseignement secondaire supérieur général. Les sections secondaires inférieures de toutes les écoles techniques (religieuses, industrielles, agronomiques, paramédicales, artistiques, etc.) viennent ainsi de disparaître.

**TABLEAU 3:**

**Les établissements scolaires secondaires turcs et la place des lycées techniques pour la formation du personnel religieux<sup>9</sup>**

<b>Année scolaire 2003-2004</b>	<b>Nombre total (tout type d'écoles secondaires)</b>	<b>Lycées techniques pour personnel religieux (lycée imam hatip)</b>
<b>Nombre d'établissements</b>	6 512	452 (% 7)
<b>Nb. total d'élèves</b>	3 593 404	84 898 (% 2)
<b>Nombre de garçons</b>	2 126 438	49 336
<b>Nombre de filles</b>	1 466 966	35 562
<b>Nombre d'enseignants</b>	160 049	7 631

De manière prévisible, cette réforme a suscité, durant l'été 1997, beaucoup de réactions et de manifestations publiques dans les milieux pieux et traditionnels. Beaucoup de familles religieuses, populaires et provinciales, préfèrent voir leurs enfants étudier lors de leurs années d'études secondaires inférieures et supérieures dans de tels établissements. Comme nous venons de le souligner plus haut, l'enseignement et l'encadrement pédagogique et moral de ces écoles reflètent davantage leurs conceptions philosophiques et confessionnelles: la non-mixité des classes (même si les écoles sont officiellement mixtes, elles abritent des sections masculine et féminine séparées jusqu'à la cour de récréation), la permission de porter le voile islamique, la proximité idéologique et confessionnelle des parents et des enseignants, les contenus des cours, l'esprit religieux général de ces écoles, etc.

Le programme d'enseignement comprend deux ensembles de cours distincts. Il y a d'abord des matières classiques, les mêmes que dans l'enseignement secondaire général (langue turque, histoire, géographie, physique, chimie, mathématiques, langue étrangère occidentale, éducation physique, etc.), qui forment 50% de la charge horaire. Il y a ensuite l'ensemble des cours "techniques" à caractère islamique qui constituent les 50 % restants de la charge horaire: langue arabe, lecture du Coran, commentaire du Coran - *tafsir* -, tradition prophétique - *hadith* -, droit islamique - *fiqh* -, scolastique et dogmes islamiques - *kalâm* - et la vie du Prophète - *siyer* -.

**TABLO :4**

<sup>9</sup> (source: Le Ministère Education National, Ankara, 2004) ; <http://dogm.meb.gov.tr/dosyalar/ozettablo.htm> (05.03.2005)

**Les horaires des cours hebdomadaire au lycée imam hatip<sup>10</sup>**

<b>Préparatoire</b>	<b>Première année</b>	<b>Deuxième année</b>	<b>Troisième année</b>
langue turc	langue turc et littérature	langue turc et littérature	langue turc et littérature
gymnastique	histoire	histoire	histoire de republic turque
	géographie	securite national	sociologie
	mathématiques	psychologie	philosophie
	biologie		
	physique		
	chimie		
	langue étrangère occidentale		
	santhé		
	gymnastique		
lecture du coran	lecture du coran	lecture du coran	lecture du coran
langue arabe	langue arabe	langue arabe	langue arabe
catéchèse islamique <i>temel dinî bilgiler</i>	la vie du prophète <i>siyer</i>	tradition prophétique <i>hadîth</i>	histoire de religions <i>dinler tarihi</i>
		droit islamique <i>fiqh</i>	rétorique <i>hitabet ve meslekî uygulama</i>
		histoire de l'islam <i>islâm tarihi</i>	scolastique et dogmes islamiques <i>kalâm</i>
		commentaire du coran <i>tafsir</i>	
les cours choix			
35	36	35	36

Le souci de former des jeunes qui ont le même niveau de connaissances modernes que leurs condisciples des études secondaires générales mais qui, en même temps, possèdent une solide formation religieuse islamique est clairement perceptible. C'est pourquoi, la charge horaire hebdomadaire de ces écoles est supérieure à celle des écoles secondaires générales. De plus, les élèves des lycées techniques pour le personnel religieux étudient, rappelons-le, durant 4 années, contre 3 ans pour les lycées d'enseignement général.

Les enseignants des cours "techniques" islamiques de ces écoles sortent des facultés de théologie. Quant à leur formation, les enseignants des autres cours ne diffèrent pas de leurs collègues des lycées d'enseignement général. De toute manière, ils sont tous diplômés d'études universitaires et agrégés de l'enseignement secondaire. Mais ils peuvent préférentiellement choisir d'enseigner dans de telles écoles pour des raisons confessionnelles, parce qu'ils se sentent plus proches du projet éducatif et philosophique de ces établissements. De même que pour les cours de "Culture religieuse et Connaissances morales" dispensés dans l'enseignement général, les contenus des cours et des manuels des lycées techniques pour la formation du personnel religieux sont étroitement définis et surveillés par le Ministère de l'Education nationale.

#### **4. L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR A CARACTERE RELIGIEUX (İLÂHIYAT FAKÜLTESİ : FACULTE DE THEOLOGIE)**

<sup>10</sup> MEB, İmam Hatip Lisesi Anadolu Anadolu İmam Hatip Lisesi Yabancı Dil Ağırlıklı İmam Hatip Lisesi Meslek Dersleri Öğretim Programları, Ankara 1999.



A l'époque ottomane, il existait un seul type d'enseignement. C'était l'enseignement de Madrasa. Jusqu'au 19<sup>ème</sup> siècle, comme à l'échelle mondiale, le processus éducatif était centré sur la religion. Même les disciplines positives et sociales avaient été intégrées aux programmes dont il s'agit. Au 19<sup>ème</sup> siècle, à côté de medreses, on a témoigné l'ouverture des écoles du type occidental.

La première faculté de théologie musulmane, au sens moderne du terme, du point de vue de son organisation, fut créée à l'Université ottomane d'Istanbul (*Dar ul-Funûn*) en 1912. Sa vie ne sera pas de longue durée, puisque le pouvoir ottoman la fermera en 1919. Réouverte en 1924, un an après la fondation de la République, elle cessera de nouveau d'exister en 1936. C'est seulement en 1949 qu'une autre faculté de théologie verra le jour à l'Université d'Ankara. A partir de 1959, des instituts supérieurs islamiques de quatre ans d'études seront inaugurés afin d'accueillir les diplômés des lycées techniques pour la formation du personnel religieux, désireux de suivre une formation supérieure dans leur discipline, pour autant que ceux-ci réussissent un examen d'entrée. Enfin, en 1982, dans le cadre de la réorganisation du système universitaire turc, tous les instituts supérieurs islamiques seront promus au rang de "faculté" pour être rattachés à l'université géographiquement la plus proche.

Pour pouvoir étudier dans une faculté de théologie (*Ilahiyat Fakültesi*), les étudiants-candidats doivent réussir le concours national d'entrée et de placement à l'université. Cette condition est préalable à toutes les études universitaires en Turquie. Les facultés de théologie offrent 4 ans d'études de licence en théologie musulmane. Pour obtenir le diplôme de licencié en théologie musulmane, les étudiants doivent, en outre, rédiger un mémoire de fin d'études. D'après des données officielles actuelles, il existe 23 facultés de théologie musulmane à travers le pays. Leur nombre est en augmentation constante, parallèlement au développement rapide des études universitaires dans son ensemble. Toutes les facultés de théologie sont mixtes. Toujours selon des données officielles, en 1995, sur un total de 1,1 millions d'étudiants, 12 000 poursuivaient leurs études universitaires en théologie. Mais, depuis 4 an Conseil de l'enseignement supérieur diminue le nombre d'étudiant. Actuellement, par approximation 5 000 étudiant poursuivaient leurs etudes.

Le but des études en théologie musulmane est principalement de former des enseignants du personnel religieux. Du point de vue de la formation des étudiants, nous pouvons citer deux sections. L'une est basée sur la formation purement théologique et l'autre s'intéresse plutôt à la formation pédagogique et religieuse à la fois. Ceux qui reçoivent la formation théologique sont chargés dans les mosquées pour prêcher et diriger la prière. Ceux qui terminent le programme de didactique de théologie sont chargés aux écoles primaires dans l'objectif de donner des cours de Culture religieuse et de Connaissances morale. Ces derniers peuvent avoir un poste aux lycées à conditionne de réussir un examen pédagogique et de terminer un programme de 1.5 ans dit post licence sans thèse de maîtrise auprès de la faculté de Théologie à Ankara. Ces programmes de post licence abritent deux branches. L'une est prévue pour la formation des enseignants pour toutes sortes de lycées et l'autre forme seulement les enseignants pour les lycées imam hatip. La formation complémentaire comprend aux cours relatifs à la pédagogie générale et à la pédagogie spéciale de l'enseignement de la religion; à l'histoire, à l'organisation et à la programmation de l'enseignement; et à la sociologie et à la psychologie de l'éducation.

Les diplômés de ces facultés peuvent également devenir des imams ou des muftis (jurisconsultes ou conseillers en questions religieuses et surtout fonctionnaires chargés de l'organisation et du fonctionnement des mosquées d'une ville ou d'un arrondissement administratif). Ces deux dernières professions, spécifiquement islamiques, sont exclusivement masculines. Selon les mêmes procédures que dans toute université moderne, si les étudiants licenciés terminent une maîtrise et rédigent une thèse de doctorat, ils peuvent également devenir successivement chercheurs, assistants, maîtres de conférences et professeurs à l'université. Par ailleurs, rien ne leur interdit de travailler comme

employés dans le secteur commercial et associatif ou comme fonctionnaires dans un tout autre domaine que les services religieux.

Des écoles supérieures de théologie attachées aux facultés de théologie et qui offrent une remise à niveau en deux années d'études ont été créées en 1994. Elles étaient initialement destinées à améliorer la qualité professionnelle et intellectuelle des religieux professionnels actifs, anciens diplômés des sections secondaire supérieure (lycées) des "écoles techniques pour personnel religieux". Mais cette expérience ne semble pas avoir été concluante. Le nombre de ces écoles ainsi que les étudiants inscrits sont restés limités et fini depuis 6 ans.

D'autre part, dans l'objectif d'élever le niveau éducatif du personnel chargé après de La présidence des Affaires Religieuses on mène des travaux préparatifs depuis 1994 car la présidence encourage le cadre personnel pour l'enseignement supérieur. A condition de réussir au concours nationale, ce personnel peut entrer aux écoles supérieures de théologies où l'enseignement dure 2 ans. Cette l'enseignement universitaire à distance par correspondance et par télévision programme qui attachées a' l'université de Anadolu. Jusqu'aujourd'hui, approximativement un quart personnes ont été licenciées de ces écoles. Mais, la Présidence des Affaires Religieuses mène des entretiens auprès du Conseil de l'Enseignement Supérieure, pour que ces pré- licenciés aient un diplôme de licence. Ceux qui ont terminé récemment les lycées théologiques et qui ne sont pas encore embauchés ont le droit de fréquenter ces écoles.

De nos jours, ces facultés contiennent deux sections fondamentales. L'une abrite 4 branches du point de vue du personnel académique et administratif.

- Le département des sciences islamiques de base où sont développés les enseignements suivants: lecture du Coran et commentaire du Coran (*tafsir*), tradition prophétique (*hadith*), droit islamique (*fiqh*), écoles de pensée et d'interprétation jurisprudentielles (*madhhab*), scolastique et dogmes islamiques (*kalâm*), mystique musulmane (*tassawouf*), langue et lexicologie arabes.

- Le département de la philosophie et des sciences religieuses, qui comprend les cours suivants: philosophie générale, philosophie islamique, histoire de la philosophie, logique, histoire des religions, sociologie de la religion, psychologie de la religion, pédagogie générale et enseignement de la religion.

- Le département d'histoire de l'islam et des arts islamiques s'étendant sur les spécialités suivantes: histoire générale de l'islam, histoire de l'islam turc, histoire des institutions musulmanes, histoire de l'art et de l'architecture islamiques turcs, littérature islamique turque, musique religieuse turque, calligraphie.

- Le département d'formation de professorat de cours Culture religieuse et de Connaissances morale qui comprend les cours pédagogique.

A la différence de l'instruction publique des niveaux primaire et secondaire, les universités turques jouissent d'une certaine liberté académique et scientifique que la centralisation introduite par la Constitution, promulguée en 1982, n'a pas entièrement remise en cause<sup>11</sup>. La Constitution de 1982 a en effet institué un organisme académique officiel (*Yüksek Öğretim Kurumu*, Conseil de l'enseignement supérieur), mais ne dépendant pas du Ministère de l'éducation nationale, qui veille au bon fonctionnement du système universitaire turc et dont la direction est directement nommée par le Président de la république. Dans les universités turques, il n'y donc pas de programme de cours imposé par le Ministère de l'éducation nationale. Ce sont chacun des Conseils de faculté qui les

11 Sur la réforme du système universitaire de 1982 voir F. Georgeon (1984), art. cit., pp. 390-395 et B. Williamson (1987), op. cit., pp. 207-216.

établissent. Les professeurs confectionnent eux-mêmes leurs matières et leur syllabus ou choisissent librement leur manuel de cours. En ce qui concerne les facultés de théologie, les programmes de cours sont tout de même assez proches d'une université à l'autre. Ce qui les différencie ce sont les qualités individuelles de leurs professeurs et du personnel d'encadrement pédagogique (assistants, etc.), ainsi que des aspects matériels comme le matériel pédagogique à disposition ou la richesse des bibliothèques, etc.

## 5. LES COURS CORANIQUES

En guise d'enseignement confessionnel de promotion sociale, s'organisent un peu partout en Turquie des cours de catéchèse islamique (*Kuran Kursu*). Ceux-ci ne dépendent pas du Ministère de l'éducation nationale mais de la Présidence des affaires religieuses<sup>12</sup>, organisme suprême de tutelle en matière de gestion et de référence du culte islamique en Turquie. La Présidence, elle-même, dépend directement des services du Premier ministre.

**TABLO : 5**  
**Les nombre des écoles Coranique et ses eleves<sup>13</sup>**

<b>Année scolaire 2004-2005</b>	<b>Les écoles Coranique</b>	
Nombre d'établissements	4 333	
Nombre total d'enseignants	7 027	
(homme)	2 094	(% 30)
(femme)	4 933	(% 70)
Nombre total d'élèves	155 285	
(garçons)	17 891	(% 12)
(filles/femme)	137 394	(% 88)
Nombre d'élèves (l'apprentissage de lecture du Coran)	143 926	(% 93)
Nombre d'élèves (l'apprentissage par coeur de la lecture du Coran)	11 359	(% 7)

Il existerait près de 4 300 cours catéchistiques officiels avec environ 155 000 inscrits de toute âge (en 2005), dont 88 % de femmes. D'après des sources journalistiques, les écoles coraniques non-officielles, organisées à travers le pays par différentes communautés islamiques. Les cours (officiels) de catéchèse islamique s'adressent aussi bien à une population de jeunes qu'à la population adulte. Ils se déroulent en général dans les annexes des grandes mosquées. Ils ne sont pas mixtes.

La matière essentielle de ces cours est l'apprentissage lecture du Coran et l'apprentissage par coeur de la lecture du Coran, qui est un acte de piété important dans l'islam. Des éléments catéchistiques essentiels de la religion islamique y sont également enseignés. Ces cours sont sanctionnés par un

12 La Présidence des affaires religieuses est une administration de l'Etat turc (Diyaret İşleri Başkanlığı). Cet organisme a été créée en 1924, au lendemain de l'abolition du Califat. Son but était de réorganiser le culte islamique. Aujourd'hui, elle bénéficie d'un budget considérable, bien qu'insuffisant selon les responsables de l'institution, et employait, au milieu des années '2000, quelques 60 000 fonctionnaires religieux (imams, prédicateurs et autres servants du culte). La Présidence organise annuellement le pèlerinage (hajj) de dizaines de milliers de fidèles turcs vers la Mecque. L'institution est secondée par une puissante fondation culturelle (Diyaret Vakfi) qui publie un grand nombre de recherches et d'ouvrages de vulgarisation théologiques ou historiques. Elle édite, en outre, la version turque l'Encyclopédie de l'Islam. La fondation s'occupe aussi de l'organisation du culte islamique officiel dans l'immigration turque en Europe. Depuis quelques années, elle mène également des activités de coopération dans les républiques et les régions turcophones de l'ancienne aire soviétique.

13 Source: La Présidence des Affaires Religieuses, Ankara, 2005.

certificat officiel de catéchèse et de "récitant coranique" (*hafidh*) délivré par la Présidence des affaires religieuses. En outre, les mosquées locales, elles-mêmes, peuvent organiser individuellement des cours de catéchèse pour tout public, en journée, en soirée, en week-end ou durant les congés scolaires en particulier pour les enfants en été.<sup>14</sup> Mais ces cours informels ne donnent pas droit à un certificat officiel. Actuellement, 59 411 imams et muezzins travaillent comme le charge dans 76 445 mosquées.<sup>15</sup>

## 6. CONCLUSION

Comme nous l'avons vu, il existe aujourd'hui en Turquie essentiellement deux sortes d'enseignement de la religion: un enseignement général mais superficiel, obligatoire pour tous, d'un côté, et, de l'autre, un enseignement approfondi par option. Le cours de "Culture religieuse et Connaissances morales" est obligatoire pour toute la population scolaire. Mais il n'est pas de nature à permettre l'accès à une formation islamique approfondie en termes de contenu, ni en termes de charge horaire.

Les lycées techniques pour la formation du personnel religieux, qui offrent la possibilité de s'imprégner de culture islamique en profondeur, existent pour les parents d'élèves qui exigent davantage que le cours général. On sait qu'une certaine demande populaire pour un enseignement approfondi de la religion aux enfants n'est plus à prouver. Elle semble réclamer non pas *l'enseignement de la religion*, comme c'est le cas dans l'instruction publique générale, mais une véritable *éducation religieuse*, certes adaptée aux nécessités contemporaines en termes de savoirs et de savoir-faire.

Nous savons maintenant que les élèves, les garçons comme les filles, de ces écoles "techniques" n'y étudient pas spécialement, ni même majoritairement pour être formés comme des religieux professionnels. De fait, nombre de familles pratiquantes se servent des écoles "techniques" pour la formation du personnel religieux comme d'établissements d'humanités générales à caractère confessionnel. Ce qui est, somme toute, une situation pour le moins particulière, spécifique au système d'instruction publique turc.

Hors du système éducatif, les cours de catéchèse ou les cours de Coran offrent également aux fidèles une multitude de possibilités de proximité pour s'initier à une connaissance satisfaisante de la religion islamique. De leur côté, les facultés de théologie fournissent une formation scientifique à la fois aux savoirs islamiques traditionnels et aux sciences sociales et humaines occidentales modernes, qui étudient les phénomènes religieux.

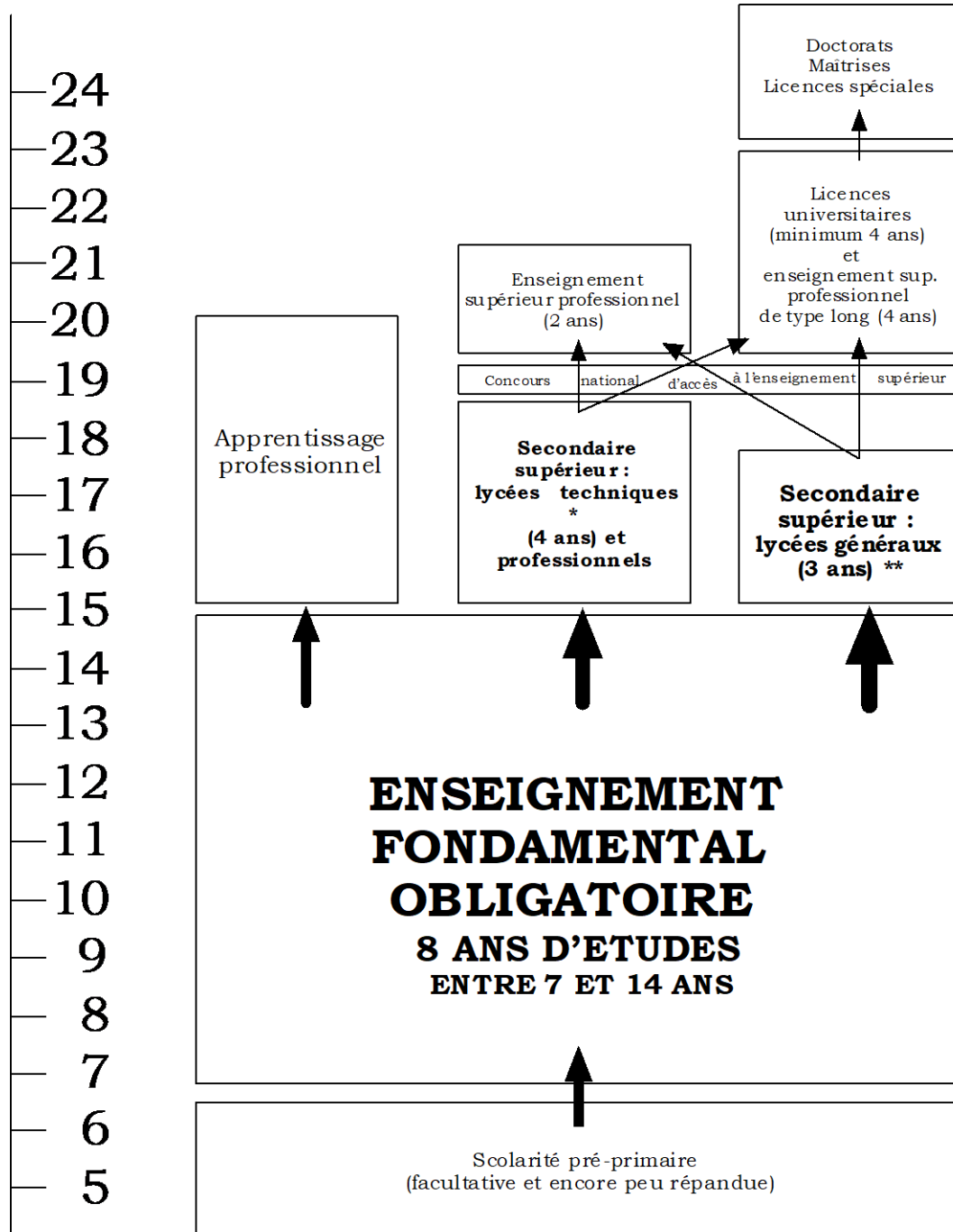
---

14 Par approximation un million enfant et jeune vont aux cours dans mosquée .

15 Source: La Présidence des Affaires Religieuses, Ankara, 2005. ([www.diyenet.gov.tr](http://www.diyenet.gov.tr) 10.03.2005)

**ANNEXE :  
LE SYSTEME SCOLAIRE TURC**

Ages



\* y compris les lycées techniques pour la formation du personnel religieux .

\*\* les lycées généraux où l'enseignement est partiellement organisé dans une langue européenne durent 4 ans.